



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Sarine
Grand-Rue 51, case postale 1622, 1701 Fribourg

Courrier prioritaire

Aux Communes de Corserey, Noréaz et
Prez-vers-Noréaz

Préfecture de la Sarine
Oberamt des Saanebezirks

Grand-Rue 51, case postale 1622, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 20, F +41 26 305 22 22
www.sarine.ch

Réf: CAR/tv
Courriel: prefecturesarine@fr.ch

Fribourg, le 18 juin 2019

**Elections communales de la future commune de Prez
Dates clés, assermentations et séances constitutives**

Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux;

Faisant suite aux différents contacts que vous avez eus dernièrement avec mes services, je prends acte du fait que vous avez fixé au dimanche 10 novembre 2019 les élections des autorités communales de la nouvelle commune de Prez. Le deuxième tour est prévu le dimanche 1^{er} décembre 2019.

Au vu des dates précitées, je vous rappelle que le corps électoral de chaque commune devra être convoqué au plus tard le lundi 16 septembre 2019, ce qui suppose une publication dans la Feuille officielle du 13 septembre 2019.

L'élection des membres du conseil général aura lieu selon le mode de scrutin proportionnel (article 61 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques [LEDP ; RSF 115.1]). L'élection des membres du conseil communal aura également lieu selon le mode de scrutin proportionnel si la demande en est valablement faite par écrit au plus tard le vendredi 27 septembre 2019, jusqu'à 12 heures (article 62 LEDP). A défaut, elle a lieu selon le mode majoritaire.

Dans tous les cas, les listes des personnes candidates à ces différentes élections doivent être déposées au plus tard le 30 septembre 2019 à 12h00 auprès des secrétariats communaux (articles 64 et 84 LEDP).

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) prévoit que les conseillers généraux et conseillers communaux sont assermentés par le préfet dans les trente jours qui suivent les élections (articles 29a alinéa 1 et 57 alinéa 1 LCo).

Compte tenu du délai de recours de dix jours, les nouveaux élus pourront être assermentés au plus tôt le 21 novembre 2019 dans le cas les élections majoritaires où un seul tour aura été nécessaire et

dans le cas des élections proportionnelles, notamment pour le conseil général. Si un second tour doit être tenu dans une élection majoritaire, l'assermentation pourra avoir lieu le 12 décembre 2019 au plus tôt.


Quoi qu'il en soit, je vous rappelle que les nouvelles autorités ne seront formellement en fonction qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, à 0h00. En outre, à cette même date, les autorités des anciennes communes cesseront d'exister.

Conçue pour le cas des élections générales ordinaires, la LCo prévoit que le doyen d'âge réunit les conseillers communaux en séance constitutive dans les dix jours qui suivent leur assermentation (article 58 LCo) et que le conseil communal réunit les conseillers généraux en séance constitutive dans les soixante jours suivant l'élection (article 30 LCo).

Compte tenu de la date retenue pour les élections et de la date d'entrée en vigueur des fusions, il apparaît nécessaire de fixer des échéances relatives aux actes à accomplir en vue du 1^{er} janvier 2020. **Ainsi, je vous propose de fixer provisoirement au 25 novembre 2019 à 19h00 l'assermentation du Conseil communal de Prez, suivie de la séance de constitution.** A noter toutefois que cette date ne pourra être confirmée définitivement qu'après le 27 septembre 2019.

S'agissant du Conseil général, son assermentation, respectivement sa séance constitutive, pourront avoir lieu au plus tôt dix jours après celles du Conseil communal. Aussi, je vous propose de fixer la date y relative dans le courant de cet automne, soit après le 27 septembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de ma considération distinguée.


Carl-Alex Ridore
Préfet de la Sarine

Copie

—
à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
au Service des communes
au Comité de pilotage de la fusion de Prez